

AMA – Titulaires – Accès au 2^{ème} grade Concours externe sur titre

Concours ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme sanctionnant deux années de formation classée au moins au niveau III (bac +2)

Le concours externe sur titres est constitué d'une phase d'admissibilité et d'une épreuve d'admission.

Phase d'admissibilité

La phase d'admissibilité du concours externe sur titres consiste en la sélection, par le jury, des dossiers des candidats qui ont été autorisés à prendre part à ce concours.

Le jury examine les titres de formation en tenant compte de l'adéquation de la formation reçue ainsi que des éventuelles expériences professionnelles.

Les candidats retenus par le jury à l'issue de l'examen des dossiers sont inscrits sur une liste d'admissibilité établie par ordre alphabétique.

Les candidats admissibles sont convoqués par courrier à l'épreuve d'admission.

L'épreuve d'admission

L'épreuve d'admission au concours externe sur titres consiste en un entretien à caractère professionnel avec le jury qui se compose :

- **d'une présentation par le candidat de sa formation et de son projet professionnel** permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues à un AMA (durée de l'exposé du candidat : 5 minutes) ;
- **d'un échange avec le jury :**
 - **à partir d'une à deux questions courtes en rapport avec les connaissances, missions et obligations d'un AMA** figurant au 1 et 2 du programme (durée : 5 minutes) ;
 - **à partir d'une mise en situation, s'appuyant sur un texte court, relative au traitement et à la coordination des informations médico-administratives du patient dans un secrétariat médical**, correspondant au 3 du programme. Cette partie de l'échange vise à apprécier les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète (durée : 20 minutes).

La durée totale de l'épreuve est de 45 minutes, dont 15 minutes de préparation ; cette épreuve est notée de 0 à 20 (coefficient 4).

Véronique VEILLON
Formatrice et juriste en droit de la santé